INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE AIN

LA PAGE DE L'IHS CGT 01

Pour nous joindre : ihscgtain@laposte.net

N° 49 – septembre 2026

Il y a 20 ans manifs contre le CPE

En 1994, le gouvernement met en place par décret le Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP), dit « Smic-jeunes », à destination des jeunes de niveau bac+2. Il permettait à des entreprises de les payer à hauteur de 80 % du Smic.

Il fut retiré, sous la pression des lycéens, étudiants et syndicats descendus dans la rue.

En 2006 le Premier Ministre, Dominique DE VILLEPIN tente de mettre en place un nouveau contrat de travail précaire pour les jeunes, le Contrat Première Embauche (CPE). Destiné aux jeunes de moins de 26 ans, il prévoyait une période d'essai de deux ans, autorisant un licenciement sans motif.

Le CPE concerne les jeunes de moins de 26 ans et les entreprises de plus de 20 salariés. Pour les entreprises de 20 salariés et moins, le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) existe depuis août 2005 (il a été abrogé en juin 2008).



Il s'agit d'un contrat de type CDI avec absence de procédure de licenciement pendant 2 ans (pas d'obligation d'énoncer un motif pour licencier).

Ce dispositif appelle de nombreuses critiques notamment sur la situation du salarié dans l'entreprise :

- Pendant 2 ans il se trouve à la merci d'un licenciement non justifié, impossible à contester.
- Le salarié pourra aller de CPE en CPE, voire de CPE en CDD puisqu'il n'existe aucune période de carence.
- Pour le salarié, difficultés d'accès au logement, au crédit, à la santé…
- Impossibilité d'envisager des projets ou un parcours professionnel…Les organisations étudiantes et lycéennes (UNEF, UNL) ainsi que les organisations syndicales de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, FSU et UNSA) se réunissent le 24 janvier 2006. Elles confirment leur opposition au CPE et appellent à

des manifestations le 7 février 2006 pour exiger le retrait du CPE. Un préavis de grève est rapidement déposé par l'Union Départementale CGT auprès du Préfet de l'Ain pour couvrir tous les salariés de la Fonction Publique. Tracts et appels à la grève sont diffusés dans le public comme dans le privé. Au niveau national, plus de 400 000 manifestants participent à la journée d'action du 7 février 2006. Dans l'Ain 2 500 personnes défilent à Bourg-en-Bresse dont 1 500 lycéens et 700 CGT, 350 personnes à Belley dont 150 lycéens et 100 CGT. Les lycéens avaient bien préparé leur action et se préparent à s'inscrire dans la durée. L'intersyndicale décide d'organiser une autre journée d'action unitaire le 7 mars.

Bilan de l'action du 7 mars, il y a plus d'un million de manifestants au niveau national dont 300 000 jeunes. Dans l'Ain, 3 100 participants dont 900 jeunes. Les jeunes se mobilisent fortement. Ils sont pleinement conscients des dangers du CPE et l'Union Nationale Lycéenne (UNL) fait une intervention remarquée devant la Préfecture de l'Ain. Cette intervention, pleine de bon sens, montre que les lycéens ont bien compris la manœuvre du gouvernement qui consiste à précariser l'emploi des jeunes, et à travers eux l'emploi de tous les salariés.

Devant le succès du 7 mars, les organisations syndicales de jeunes et de salariés appellent à une nouvelle journée d'action le samedi 18 mars 2006.

Dans l'Ain, de nombreux lycées connaissent des blocages (Nantua, La Boisse, Belley, Lalande à Bourg…) et la manifestation du samedi se prépare. La mobilisation du samedi 18 mars est un succès : 1 500 000 personnes ont manifesté au niveau national, 3 700 dans l'Ain dont 200 à Belley.

Fort du succès grandissant de la mobilisation contre le CPE, l'intersyndicale nationale, réunie le 20 mars appelle à d'autres journées d'action :

- Le 23 mars, les étudiants et lycéens organisent des manifestations avec le soutien des syndicats de salariés et en particulier de la CGT
- Le 28 mars une journée d'action interprofessionnelle est prévue avec arrêts de travail, grèves et manifestations.



L'objectif est d'enraciner la mobilisation dans les entreprises. Pour la CGT, à partir du thème fédérateur « retrait du CPE », il s'agit d'enraciner les décisions d'arrêts de travail dans les entreprises en faisant le lien avec les revendications des salariés. Plus les employeurs sentiront les potentialités de conflits sociaux, plus ils feront pression sur le gouvernement pour qu'il retire le CPE. Les organisations syndicales ont prévu de se revoir le 29 mars pour envisager la suite de l'action. Le 23 mars, le Premier Ministre, Dominique De Villepin écrit aux organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens afin de leur proposer une rencontre pour une « réunion de travail » sur l'emploi des jeunes et leur parcours d'insertion.

En réponse, les organisations syndicales posent comme préalable le retrait du CPE. Le 27 mars, le Premier Ministre réitère son invitation aux organisations syndicales afin de discuter sur des aménagements du CPE. Il est clair que le gouvernement tente de diviser les organisations syndicales afin de « casser » le mouvement qui prend une ampleur qu'il n'avait pas prévue. La réponse des organisations syndicales reste la même : retrait du CPE !

Ce mouvement est soutenu par la Confédération Européenne des Syndicats et de nombreux syndicats de pays étrangers.

Le 28 mars est un nouveau succès. De nombreux appels à la grève ont eu lieu dans les entreprises du département et dans les services publics. 3 millions de personnes ont battu le pavé au niveau national. L'Ain connait lui aussi une forte mobilisation avec 9 250 manifestants dont plus de 2000 lycéens.



Au soir de cette journée de forte mobilisation, les 5 confédérations (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) écrivent au Président de la République, Jacques CHIRAC, afin qu'il use de ses prérogatives pour retirer le CPE. En réponse, Jacques CHIRAC dans son allocution du 31 mars annonce qu'il a décidé de promulguer la loi en modifiant deux points principaux : « La période d'essai de deux ans sera réduite à un an, et en cas de rupture de contrat, le droit du jeune salarié à en connaître les raisons sera inscrit dans la nouvelle loi ».

Pour les syndicats, le Président de la République confirme la volonté d'installer un contrat de travail pour tous les jeunes de moins de 26 ans dérogatoire aux droits des salariés.

Une nouvelle mobilisation est décidée la semaine suivante, le 4 avril. Dans le département, les appels à la grève sont plus nombreux que le 28 mars.

Un succès allant grandissant avec plus de 3 millions de manifestants au niveau national et une participation en hausse dans le département avec 10 600 participants dont près de 2500 lycéens.

Le lendemain, 5 avril, les organisations syndicales d'étudiants, lycéennes et salariées rappellent qu'il n'est pas question de négocier des aménagements au CPE et confirment leur revendication de « retrait du CPE ». L'intersyndicale réaffirme son soutien aux mobilisations étudiantes et lycéennes et, notamment, à la journée d'action du 11 avril. Elle se déclare prête, faute d'une décision rapide de retrait du CPE, à décider d'un nouveau temps fort de mobilisations.

Le 10 avril 2006, devant la mobilisation grandissante, le Président de la République, Jacques CHIRAC, décide « de remplacer l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances », qui créait le contrat première embauche, « par un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté ». En clair, il s'agit de l'abrogation du CPE.

Il s'agit bien d'un authentique succès de l'action syndicale unitaire et de la mobilisation des étudiants, des lycéens, des salariés de toutes générations. Cette victoire donne confiance dans l'utilité et l'efficacité du syndicalisme dès lors qu'il mène une action unie pour défendre les intérêts des salariés.

Nul doute que les importantes mobilisations de 2006 contre le Contrat première Embauche (CPE) ont influées sur la décision du gouvernement de ne pas légiférer, 20 ans après, sur une nouvelle proposition de précarisation des jeunes portée par le MEDEF.